

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 31 mars 2023

Date de convocation : 24 mars 2023

Date d'affichage : 24 mars 2023

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-trois, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, **en séance publique**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Patrick MARY, Le Maire**, **pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.**

Etaient présents :

Mmes Frédérique ALBERT, Emilie GAUTIER, Wladimira GRONCHI, Stève LECHEVALIER, Elodie MARTIN, Patrick MARY, Incarnation SCHMID-LOSSBERG, Alain SOUSSEN, William VALAT

Absent excusé :

Procuration : Henrion Michel donnée à Patrick Mary

Mme Emilie GAUTIER a été nommée secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur Patrick MARY donne lecture des points :

ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2023
- 2 CCPL : convention pour le prêt de matériel 2023-2025
- 3 Discussion autour de la vente des terrains du lotissement la Laurisse
- 4 Achat véhicule et remorque service technique (délibération)
- 5 Demande subvention réfection chemin de la Bartassade auprès du département (délibération)
- 6 Servitude parcelle B 107
- 7 Décisions du Maire
- 8 Questions diverses

ooooo

1- Procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2023

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2023 a été approuvé à l'unanimité des présents.

2- CCPL : convention pour le prêt de matériel 2023-2025

- Discussions sur le renouvellement de la convention permettant d'accéder à la location de matériel
- DECIDE à l'unanimité le renouvellement de la convention.

3- Discussion autour de la vente des terrains du lotissement la Laurisse

- Il est rappelé que la mairie est propriétaire de 2 terrains, l'un de 581m² et l'autre 705m².
- D'après Miguel SERRANO, agent immobilier, le prix au m² est de 250€.
- Il est préconisé de recevoir une deuxième expertise afin de valider le prix au m² notamment du grand terrain (705m²).
- Proposition est faite pour le terrain plus petit (581m²) d'envisager de la conserver à la propriété de la mairie pour y construire 2 appartements afin de percevoir des revenus pérennes mais il faut impérativement évaluer le gain d'un tel projet.
- Elodie MARTIN se charge de l'étude de la vente du grand terrain. Le conseil municipal accepte la vente du terrain de 705m² mais souhaite en vérifier la valeur avant d'acter quoique ce soit.
- Délais de la vente du terrain de 705m², avant la fin de l'année
- Le conseil municipal se réserve le droit de voir ce qui va être fait du terrain de 581m²

4- Achat véhicule et remorque service technique (délibération)

Délibération permettant au maire d'acquérir véhicule et remorque dans la limite de 10 000€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil :

DECIDE à l'unanimité d'accepter cet investissement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou décision nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

5- Demande subvention réfection chemin de la Bartassade auprès du département (délibération)

- Délibération nécessaire afin de solliciter une demande de subvention au département.
- Le devis des travaux est chiffré à 29 000€
- Subvention à hauteur de 80% sollicités par la mairie, à voir ce qui sera attribué

DECIDE à l'unanimité d'accepter

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou décision nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

6 - Servitude parcelle B 107

- La parcelle B107 va être vendue et l'acquéreur sollicite une servitude de passage pour accéder à cette parcelle.
- Le conseil municipal sollicite davantage d'information sur les potentielles intentions de l'acquéreur.
- Report du vote au prochain conseil.

7- Décisions du Maire

- Discussions du passage de la commune en agglomération, le sujet bloquant reste l'eau et l'assainissement car si la commune passe en agglomération, l'agglomération récupère la compétence. La décision doit être prise avant le 31 Mai 2023.
- Arrivée lundi 03 Avril 2023 d'une secrétaire qui va reprendre les secrétariats de Garrigues et de Campagne.
- Départ en retraite de Joseph CHABANIS, prévoir une fête à cette occasion

8- Questions diverses

- Inauguration de la place de la mairie en septembre, penser à éviter les dates du forum de l'emploi et des associations, étude de la plaque
- Acheter un panneau de signalisation indiquant l'interdiction de stationner dans la zone de retournement devant le bassin de rétention d'eau du lotissement la Laurisse
- Don pour la Turquie, le conseil municipal vote à la majorité de ne pas faire de don

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été passé en revue, la séance est levée.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Monsieur Patrick MARY, Maire de Garrigues,

Sous réserve d'approbation lors du prochain Conseil Municipal